



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 14 du 16 février 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

DÉCISION N° 71/ARM/EMM/TS/OG-TS

fixant l'implantation géographique du service de recrutement de la Marine (SRM).

Du 19 janvier 2024

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE :

Le major général de la Marine

DÉCISION N° 71/ARM/EMM/TS/OG-TS fixant l'implantation géographique du service de recrutement de la Marine (SRM).

Du 19 janvier 2024

NOR A R M B 2 4 0 0 1 7 5 S

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023 désignant les mesures de transformations des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement (JO n° 301 du 29 décembre 2023, texte n° 39) ;

Vu [l'Arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine](#) ;

Vu [l'Autre N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime](#) ;

Vu [l'Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu la décision du 19 septembre 2023 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 220 du 22 septembre 2023, texte n° 14) ,

Décide :

Article 1^{er}

Implantation géographique

À compter du 26 août 2024, le service de recrutement de la marine (SRM), formation administrative de type S4 dépendant de la direction du personnel militaire de la Marine, est basé à Tours.

Article 2

Publication

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,
officier général "transformation et synthèse",*

Benoît HÉDÉ-HAÛY.